

COMMUNE DE MALLING – PETITE HETTANGE

COMPTE – RENDU SOMMAIRE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021 à 20h00

Le Conseil Municipal, s'est réuni en séance plénière, en nombre prescrit par la loi, le **28 janvier 2021** à **20h00** heures, en Mairie de Malling sous la présidence de Madame LUZERNE Marie Rose, Maire

Nombre de conseillers municipaux :

- en fonction : **13**
- présents à l'ouverture de la séance: **10**
- procurations : **1**
- absents : **2**

LUZERNE M-Rose	X	BAYARD Richard	X	MUSSELECK M-France	X
CORREIA Manuel	X	BACKES Fabien	X	FERRY Jean-Louis	
GRANTHIL Gilbert	X	KIPPER Gérard	X	MENANT Aurélie	X
MICHELS Roger		POESY Frédéric		PULL Michel	X
SABE Daniel	X				

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Madame LUZERNE Marie Rose, Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Procurations : M. Roger MICHELS donne procuration à M. Richard BAYARD

Absents excusés : M. Frédéric POESY et M. Jean-Louis FERRY

Madame Aurélie MENANT est élue secrétaire de séance, à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L2121-5 du CGCT.

DCM 01/2021 – Adjonction de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2541-2. L 2541-3 et L 2121-12 alinéa 1,

- **Considérant** que la proposition de Madame le Maire n'est pas de nature à altérer les débats ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

Article 1^{er} : **Prendre** acte et **faire** sienne les précisions du rapporteur en ce qui concerne la proposition de rajouter deux points à l'ordre du jour.

Article 2 : **Modifier** l'ordre du jour de la présente séance par l'inscription complémentaire des deux points suivants :

Point complémentaire N°1 : Encaissement d'un chèque bancaire

Point complémentaire N°2 : Marché MO LVRD

DCM 02/2021 – Approbation des procès-verbaux des séances des 25 novembre et 14 décembre 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

Article 1^{er} : Adopter les procès-verbaux des délibérations adoptées en séances ordinaires des 25 novembre 2020 et 14 décembre 2020 dans leur intégralité.

DCM 03/2021 – Compte rendu des décisions prises par le Maire

Par délibération du 29 mai 2020, et en application des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire sur les matières prévues par les textes.

En conformité avec ces derniers, et par la présente communication il rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans ce cadre :

N°	Date	Désignation	Montant HT
01/2021	10/11/2020	Signature d'un devis pour l'extension du bâtiment technique	9970,00 €

DCM 04/2021 - Demande de subvention DETR/DSIL – Développement de l'attrait touristique du camping de Malling

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante du projet de développement de l'attrait touristique du camping municipal.

Situé dans une zone inondable l'ouverture du camping est régie par arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du 1^{er} avril au 30 septembre de chaque année.

Construit depuis de nombreuses années ce camping nécessite des travaux de remise en état notamment en ce qui concerne l'ampérage distribué sur chaque parcelle.

Ce camping reste attractif mais l'ampérage de 4A ne suffit plus aux campeurs saisonniers, aux vacanciers de passage, aux travailleurs du Centre de Production Nucléaire de Cattenom qui sont nombreux à le fréquenter compte tenu du peu d'offre de logement sur le territoire.

Tenant compte de ce constat, une étude a été confiée à l'entreprise LVRD pour un projet de développement comprenant la desserte des parcelles à 16A, l'amélioration de la distribution électrique de la buvette et la réfection partielle des accès aux parcelles.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 et/ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL - Opération éligible au titre du développement touristique.

Le montant total de l'opération « Développement de l'attrait touristique du camping de Malling » s'élève à **357 292,00 €** hors taxes DONT **40%** sont sollicités au titre de la DETR/DSIL 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

Article 1^{er} : Approuver le projet de développement de l'attrait touristique du camping de Malling ;

Article 2 : Approuver le coût de la dépense prévisionnelle estimée à **357 292,00 € HT** ;

Article 3 : Arrêter le plan de financement prévisionnel ci-après :

Désignation du projet	Dépenses HT	Subvention	Montant subventionnable	Montant sollicité
Développement de l'attrait touristique du camping	350 000.00 €	DETR	40 %	142 916.80 €

MO 4.8 %	7 292.00 €	Fonds libres ou emprunt	60 %	214 375.20 €
TOTAL	357 292.00 €		100 %	357 292.00 €

Article 4 : **Solliciter** l'aide au taux le plus large au titre de la DETR/DSIL 202 ;

Article 5 : **Financer** le solde résiduel par les fonds propres de la commune ;

Article 6 : **Inscrire** les crédits nécessaires au budget primitif 2021 – section investissement ;

Article 7 : **Donner** plein pouvoir à Madame le Maire pour déposer la demande de subvention auprès du représentant de l'Etat à la sous-préfecture et à signer les documents qui se rapporteront à la réalisation de ce dossier

DCM 05/2021 – Encaissement d'un chèque bancaire

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'elle a été destinataire d'un chèque bancaire de **150,00 €** au profit du CCAS de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

Article 1^{er} : **Autoriser** Madame le Maire à procéder à son encaissement.

DCM 06/2021 – Mission Maîtrise d'œuvre LVRD

Madame le Maire rappelle que, selon l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative aux marchés publics et au décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux marchés publics, une collectivité territoriale doit conclure un marché public afin de répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures et de services et qu'il existe des procédures différentes en fonction de la valeur estimée de la commande et de la nature du marché (travaux, fournitures ou services).

Il est possible de recourir à une procédure négociée sans publicité, ni mise en concurrence lorsque le besoin estimé est inférieur à 40.000,00 € hors taxes : l'acheteur a pour seules obligations de choisir une offre pertinente, de faire une bonne utilisation des deniers publics et de ne pas contracter systématiquement avec un même fournisseur lorsqu'il y a plusieurs offres susceptibles de répondre à son besoin. (Décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et aux avances).

Pour réaliser cette mission, il est proposé d'examiner la proposition du Bureau Etudes LVRD 57645 - Montois Flanville, spécialisé en la matière.

La proposition de devis pour assurer cette mission comprend les éléments de missions suivants :

- ❖ **PRO-PLAN** : montage des plans projets
- ❖ **ACT** : consultation des entreprises – assistance pour la passation des contrats – ouverture des offres – choix des entreprises
- ❖ **VISA** : visa des études d'exécution et des notes de calcul
- ❖ **DET** : direction de l'exécution des contrats de travaux
- ❖ **AOR** : assistance opération de réception et période de parfait achèvement des travaux ;

Selon l'acte d'engagement le forfait de la rémunération (A) hors taxes est fixé comme suit :

A = 4,8 % du montant du projet retenu soit 7292,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

Article 1^{er} : **Attribuer** le marché public de prestations intellectuelles « Suivi des Travaux -Développement de l'attrait touristique du camping de Malling » au Bureau Etudes LVRD 57645 - Montois Flanville aux conditions précitées.

Article 2 : **Autoriser** Madame le Maire ou le 1^{er}Adjoint assurant sa suppléance à formaliser avec le titulaire retenu, en tant que besoin, les mises au point nécessaires et à signer le marché à intervenir et tous documents et pièces administratives.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 21h45

Pour extrait conforme
Fait et délibéré à Malling
Les jours, mois et ans susdits

Madame le Maire
LUZERNE Marie-Rose

Affiché le 28 janvier 2021